



Numéro de l'acte	2015-85-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.3.4

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015**

### **QUESTION N°2015-85**

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE** : Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées – Désignation d'un représentant dans le conseil municipal

**RAPPORTEUR** : Monsieur François FRADIN

Par délibération en date du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a élu les membres appelés à faire partie de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Pour le bon déroulement des opérations diverses et afin d'assurer le lien avec les perspectives d'évolution du commerce arquois, il convient d'associer Monsieur Dominique GODART, Adjoint au commerce et à l'artisanat.

Conformément à l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales « c'est le maire qui préside la commission et arrête la liste de ses membres ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- de désigner de Monsieur Dominique GODART

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 09 juillet 2015



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT